

# FAIRE FACE AU HARCÈLEMENT

Comment qualifier un harcèlement ? Comment ne pas incriminer injustement ? Que faire face à une personne qui harcèle ? Avec une personne victime de harcèlement ? Que faire si l'on est soi-même mis en cause ou victime ?

*« Quand on encadre, on n'a jamais le temps de rien. Sauf que là j'ai dit stop. Ce qui se passe est trop grave. Il y a des gens qui restent sur le carreau et nous, encadrants, nous y pouvons directement quelque chose. Nous devrions tous nous former, on ne peut pas se contenter de bricoler ! »*

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Être au clair sur les obligations légales de l'employeur face au harcèlement moral ou sexuel, les risques de contentieux et les moyens à disposition des diverses parties prenantes
- ▶ Disposer d'un arbre de décision précis pour savoir quelle conduite tenir dans telle situation, depuis le signalement jusqu'au contentieux
- ▶ Être en mesure de jouer son rôle de garant bien avant d'avoir des preuves de conduite transgressive
- ▶ utiliser les ressources 'A.T.C.C.'® pour approcher une situation, l'évaluer, piloter sa transformation et mener les entretiens d'écoute et de confrontation

ATCC Institut  
(33) 7 69 51 41 58  
contact@atcc-institut.fr  
Site web : atcc-institut.fr

## BÉNÉFICES DE LA FORMATION

- ▶ Sortir du sentiment d'impuissance lié à « l'absence de preuves »,
- ▶ Disposer du recul nécessaire pour être à l'écoute des signaux faibles et distinguer ce qui relève du harcèlement de ce qui concerne des tensions au travail
- ▶ Se sentir capable d'agir de façon décisive, y compris dans une organisation complexe ou souhaitant éviter « de faire des vagues »

## PUBLIC VISÉ

- ▶ Professionnel.le, bénévole, élu.
- ▶ Équipe de direction, Membre de CHSCT
- ▶ Personne désignée comme harceleur ou comme victime de harcèlement
- ▶ Groupe de 12 personnes maximum.
- ▶ Prérequis : aucun

